

**Appel à nomination pour représenter les pays bénéficiaires du FM de la région du
Moyen orient et de l'Afrique du Nord au sein du Conseil d'administration du FM**

Madame/Monsieur,

Le Fonds mondial est doté d'un Conseil d'administration international composé de vingt membres avec droit de vote y compris les représentants des pays donateurs et les gouvernements récipiendaires, les ONG, le secteur privé (notamment des entreprises et des fondations) et des communautés affectées. Des partenaires de développement internationaux majeurs participent également au Conseil d'administration, tous les membres ayant les mêmes droits.

Les pays de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord dont la Tunisie qui sont éligibles à recevoir des subventions du Fonds Mondial forment un groupe constitutif et ont **un siège avec droit de vote dans ce Conseil.**

Le membre du Conseil d'administration élu siège en qualité de membre avec droit de vote au Conseil d'administration du Fonds mondial et il est chargé de représenter la position de la Région aux réunions du Conseil d'administration et de voter lors de toutes les décisions du Conseil d'administration. Le vote est considéré comme la position de la circonscription de la Région de la Méditerranée orientale.

Compte tenu de la fin du mandat (2012-2014) du représentant des pays de la région EMRO au sein du Conseil d'administration du Fonds mondial (Mr le Ministre de la santé du Soudan) ainsi que de son représentant (du Maroc), ces pays ont été invités à soumettre leurs candidatures selon une procédure transparente et documentée.

La Tunisie étant éligible pour siéger dans ce Conseil d'administration et un comité de pilotage a été mis en place en concertation entre le CCM et le Ministère de la Santé afin d'assurer le suivi du processus d'identification d'une compétence nationale. La sélection de cette compétence doit obéir aux critères d'évaluation qui ont été formulés et approuvés par le groupe de travail du Fonds mondial (dont ci-joint copie) lors de ses réunions (20-21.9.2014 au Soudan, 19-22.10.2014 à Tunis et 08-09.12.2014 à Téhéran).

Compte tenu des délais courts pour élire cette compétence, il a été convenu de lancer un appel à candidature entre le 07 et le 12.01.2015 sur les sites web du CCM, du Ministère de la santé et de l'OMS Tunisie afin de sélectionner le candidat tunisien et communiquer son nom au comité régional avant le 18.01.2015 après sa validation par le CCM.

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'engagement de la personne identifiée pour participer aux différentes activités du conseil ainsi que d'une lettre de recommandation indiquant que la personne identifiée répond aux besoins du poste. (Le candidat doit être soutenu par une lettre de nomination officielle du pays).

Les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat du CCM au plus tard le lundi 12.01.2015 avant 17H00 soit par courriel à l'adresse suivante: ccm_tunisie@yahoo.fr, soit adressés sous pli fermé à l'adresse suivante : CCM-Tunisie, 101, avenue d'Afrique, El Menzah V, 2091 Ariana- Tunisie, Tél/fax : 71230396.

Merci d'assurer une large diffusion de cet appel à nomination.

Pr. Mohamed CHAKROUN
Président du CCM

